

SICAV AMEN
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2008

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2008

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Juin 2008. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 30 Juin 2008 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en titres émis et garantis par AMEN BANK représentent 16,82% de l'actif net au 30 Juin 2008, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 juillet 2008

SICAV AMEN
Bilan arrêté au 30 Juin 2008
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
ACTIF				
Portefeuille-titres		89 736 703	70 498 095	82 148 695
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	4 597 748	628 904	4 584 333
Obligations et valeurs assimilées	3.2	85 138 955	69 869 191	77 564 362
Placements monétaires et disponibilités		50 595 397	36 310 501	35 543 367
Placements monétaires	3.3	23 380 529	13 891 517	11 925 406
Disponibilités	3.4	27 214 868	22 418 984	23 617 961
TOTAL ACTIF		140 332 100	106 808 596	117 692 062
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		47 292	35 197	41 307
Créditeurs divers		17 666	12 995	25 072
TOTAL PASSIF		64 958	48 192	66 379
Capital	3.5	131 473 263	99 874 185	112 654 683
Sommes capitalisables	3.10	8 793 879	6 886 219	4 971 000
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		5 800 292	4 524 495	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		2 993 587	2 361 724	4 971 000
ACTIF NET		140 267 142	106 760 404	117 625 683
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		140 332 100	106 808 596	117 692 062

SICAV AMEN
Etat de résultat arrêté au 30 Juin 2008
(En Dinars Tunisiens)

Notes	Période 01/04/2008 30/06/2008	Période 01/01/2008 30/06/2008	Période 01/04/2007 30/06/2007	Période 01/01/2007 30/06/2007	Exercice clos le 31/12/2007	
Revenus du portefeuille-titres	3.6	1 072 032	2 208 458	911 709	1 950 676	3 807 982
Revenus des placements monétaires	3.7	598 626	967 174	391 510	739 288	1 615 768
Total des revenus de placements		1 670 658	3 175 632	1 303 219	2 689 964	5 423 750
Charges de gestion des placements	3.8	<144 478>	<264 246>	<108 817>	<214 533>	<450 034>
Revenus Nets des placements		1 526 180	2 911 386	1 194 402	2 475 431	4 973 716
Autres charges	3.9	<49 648>	<82 583>	<30 161>	<59 238>	<123 872>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 476 532	2 828 803	1 164 241	2 416 193	4 849 844
Régularisation du résultat d'exploitation		248 680	164 784	<47 227>	<54 469>	121 156
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 725 212	2 993 587	1 117 014	2 361 724	4 971 000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<248 680>	<164 784>	47 227	54 469	<121 156>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		79 821	<34 469>	72 251	<8 611>	26 007
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<7 812>	80 924	<34 242>	<43 847>	75 450
Frais de négociation		-	<380>	<3 854>	<3 943>	<3 943>
Résultat non distribuable		72 009	46 075	34 155	<56 401>	97 514
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 548 541	2 874 878	1 198 396	2 359 792	4 947 358

SICAV AMEN
Etat de variation de l'actif net arrêté au 30 Juin 2008
(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/04/2008 30/06/2008	Période 01/01/2008 30/06/2008	Période 01/04/2007 30/06/2007	Période 01/01/2007 30/06/2007	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 548 542	2 874 878	1 198 396	2 359 792	4 947 358
Résultat d'exploitation	1 476 533	2 828 803	1 164 241	2 416 193	4 849 844
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	79 821	<34 469>	72 251	<8 611>	26 007
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	<7 812>	80 924	<34 242>	<43 847>	75 450
Frais de négociation de titres	-	<380>	<3 854>	<3 943>	<3 943>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	26 531 517	19 766 580	<1 462 158>	4 426 957	12 704 671
Souscriptions					
- Capital	78 551 894	126 943 601	39 327 271	87 737 401	202 199 794
- Régularisation des sommes non distribuables	<18 440>	<6 507>	<27 629>	<19 759>	<5 033>
- Régularisation des sommes capitalisables	4 641 370	6 980 270	2 476 903	4 925 134	14 254 171
Rachat					
- Capital	<53 368 130>	<108 149 884>	<40 680 776>	<83 449 391>	<190 154 666>
- Régularisation des sommes non distribuables	6 255	<14 705>	27 484	19 031	<1 936>
- Régularisation des sommes capitalisables	<3 281 432>	<5 986 195>	<2 585 411>	<4 785 459>	<13 587 659>
VARIATION DE L'ACTIF NET	28 080 059	22 641 458	<263 762>	6 786 749	17 652 029
ACTIF NET					
En début de période	112 187 084	117 625 684	107 024 166	99 973 655	99 973 655
En fin de période	140 267 142	140 267 142	106 760 404	106 760 404	117 625 684
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	3 834 213	4 064 777	3 823 068	3 610 125	3 610 125
En fin de période	4 742 887	4 742 887	3 771 979	3 771 979	4 064 777
VALEUR LIQUIDATIVE	29,574	29,574	28,304	28,304	28,938
TAUX DE RENDEMENT	4,33%	4,42%	4,38%	4,44%	4,52%

SICAV-AMEN
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2008

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2008 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constituée, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-08	% actif Net
Titres Sicav				
Amen Trésor	10 497	1 084 252	1 082 713	0,77
Amen Première	34 185	3 505 003	3 514 184	2,51
Actions cotées				
BT	8	303	851	
Total		4 589 558	4 597 748	3,28

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2008	% actif Net
BTA				
BTA0414	3 000	3 244 500	3 282 966	2,34
BTA090215	13 500	13 760 300	14 055 677	10,02
BTA090714	5 700	5 979 150	6 347 127	4,53
BTA100309	12 000	12 386 172	12 579 356	8,97
BTA11072017	3 000	2 971 875	3 143 429	2,24
BTA14042014	6 200	6 497 721	6 577 217	4,69
BTA150312	4 000	3 954 000	4 010 811	2,86
Total		48 793 718	49 996 583	35,65

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	30/06/2008	30/06/2007
Montant	14 596	108 467

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2008	% actif Net
Obligations				
AB 2001	40 500	1 620 000	1 637 982	1,17
AB 2006	40 000	3 600 000	3 675 744	2,62
AB 2008 TA	40 000	4 000 000	4 023 360	2,87
AFRICA 2003 A	3 000	180 000	188 527	0,13
AIL 2005	2 000	120 000	125 472	0,09

AIL 2007	3 800	380 000	391 248	0,28
AL 2002-1	2 000	30 000	31 279	0,02
ATB 2007/1	10 000	950 000	955 384	0,68
ATL 2006-1	30 000	3 000 000	3 006 840	2,14
ATL 2007/1	10 000	1 000 000	1 043 336	0,74
ATL 2008/1	10 000	1 000 000	1 004 560	0,72
ATL 2003-1	5 000	100 000	101 752	0,07
ATL 2004-2	10 000	400 000	405 648	0,29
BH 2007	20 000	2 000 000	2 058 368	1,47
BH 2008	20 000	2 000 000	2 011 968	1,43
BTEI 2004	1 500	90 000	90 077	0,06
BTKD 2006	2 500	200 000	205 971	0,15
CIL 2004/2	5 000	200 000	202 824	0,14
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 039 369	0,74
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 536 660	1,10
CIL 2007/2	15 000	1 500 000	1 527 708	1,09
CIL 2003-1	2 000	120 000	124 682	0,09
GL 2003-1	3 000	180 000	189 943	0,14
GL 2003-2	10 000	600 000	612 984	0,44
MOURADI PALACE 2005 A	6 000	600 000	600 681	0,43
MSB 2003 B	6 000	360 000	361 200	0,26
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	202 336	0,14
SELIMA 2002 B	1 000	40 000	40 086	0,03
SEPCM 2002	1 000	28 571	29 003	0,02
STM 2007 B	5 000	500 000	520 176	0,37
STM 2007 C	6 000	600 000	624 211	0,45
TLG 2004-1	10 000	200 000	202 008	0,14
TLG 2003-1	2 000	40 000	40 990	0,03
TLG 2005-1	5 000	300 000	311 336	0,22
TLG 2007-2	15 000	1 500 000	1 533 036	1,09
TLG 2008-1	5 200	520 000	520 075	0,37
UNIFACTOR 2008	10 000	1 000 000	1 015 528	0,72
UNIFACTOR 2006	5 000	400 000	412 160	0,29
UNIFACTOR 2005-1 TB	20 000	1 200 000	1 251 824	0,89
UTL 2004	3 000	240 000	243 389	0,17
UTL 2005/1	10 000	1 000 000	1 042 080	0,74
Total		34 498 571	35 142 372	25,03
Total obligations et valeurs assimilées		83 292 289	85 138 955	60,68
Total général		87 881 847	89 736 703	63,96

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-08 à 23 380 529 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif Net
Certificat de dépôt	BANQUE DE TUNISIE	BANQUE DE TUNISIE	17/12/08	3 000 000	3 081 267	2,20
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	03/07/08	12 987 016	12 997 401	9,27
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	11/06/09	2 862 017	2 867 448	2,04
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	06/07/08	954 006	999 323	0,71
Billet de Trésorerie	TUNISIE FACTORING	TUNISIE FACTORING	24/06/09	1 431 008	1 431 370	1,02
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	04/06/09	1 000 000	1 002 342	0,71
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	11/06/09	1 000 000	1 001 378	0,71
Total				23 234 047	23 380 529	16,66

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2008 à 27 214 868 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	25 190 000	25 433 064(i)	18,13
Avoirs en banque		1 781 804	1,84
Total		27 214 868	19,97

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	Taux Brut
PLACT 070310	AMEN BANK	07-03-2008	1 000 000	1 014 772	5,81
PLACT 110908	AMEN BANK	11-09-2008	17 000 000	17 035 010	5,22

PLACT 220210	AMEN BANK	22-10-2010	3 000 000	3 049 187	5,77
PLACT 280909	AMEN BANK	28-09-2009	4 190 000	4 334 095	5,68
Total			25 190 000	25 433 064	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/08 au 30/06/08 s'élève à 22 641 458 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : 18 818 580

Variation de la part Revenu : 3 822 878

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2007	112 654 683
Souscriptions	126 943 601
Rachats	<108 149 884>
Frais de négociation	<380>
VDE / actions et titres OPCVM	7 642
VDE / actions cote permanente	549
+/- report sur act. cote permanente	<475>
+/- report sur titres OPCVM	<42 185>
+/- value réal. Sur emp société	<1>
+/- value réal. sur titres OPCVM	80 925
Régl sommes non distribuables (souscriptions)	<6 507 >
Régl sommes non distribuables (rachat)	<14 705 >
Variation de la part Capital	18 818 580
Capital au 30/06/2008	131 473 263

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du Résultat d'exploitation	164 784
Résultat d'exploitation	2 828 803
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	829 291
Variation de la part Revenu	3 822 878

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-07	4 064 777
Nombre d'actions souscrites	4 506 290
Nombre d'actions rachetées	<3 828 180>
Nombre d'actions en circulation au 30-06-08	4 742 887

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07	1 020
Nombre d'actionnaires entrants	129
Nombre d'actionnaires sortants	<196>
Nombre d'actionnaires au 31-03-08	953

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-08 au 30-06-08	du 01-01-07 au 30-06-07
Dividendes	23	17
Revenu des obligations	879 013	651 387
Revenu des BTNB et BTA	1 329 422	1 299 272
Total	2 208 458	1 950 676

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-08 au 30-06-08	du 01-01-07 au 30-06-07
Billets de trésorerie	194 130	245 027
Certificat de dépôt	336 543	81 852
Placement en compte courant	429 784	412 409
Compte Rémunéré	6 718	-
Total	967 175	739 288

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- ✓ Les frais de gestion de SICAV AMEN par la société AMEN INVEST sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément à l'avenant à la convention de gestion signée entre les deux parties en date du 17 février 2005 ;et
- ✓ Les frais du dépositaire sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».